

* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

7020005511

Version: 3 / FR

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

ProCare Tex 10 A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

Détergents

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/Fournisseur

Miele & Cie. KG
Carl-Miele-Str. 29
33332 Gütersloh
No. de téléphone +49 5241 89 0
No. Fax +49 5241 89 2090
Web: www.miele-professional.com

Adresse/fabricant

BÜFA Cleaning GmbH & Co. KG
August-Hanken-Str. 30
26125 Oldenburg
No. de téléphone +49 441 9317 0
No. Fax +49 441 9317 100
Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108
téléphone
E-Mail sds-cleaning@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1A H314
Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

7020005511

Version: 3 / FR

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280.2 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient hydroxyde de sodium soude caustique; Hydroxyde de potassium; D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 alkyl glycosides; D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

hydroxyde de sodium soude caustique

No. CAS	1310-73-2
No. EINECS	215-185-5
Numéro d'enregistrement	01-2119457892-27-XXXX
Concentration	>= 10 < 25 %
Skin Corr. 1A	H314
Met. Corr. 1	H290

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 0,5 < 2 %
Skin Corr. 1A	H314	>= 5 %
Skin Corr. 1B	H314	>= 2 < 5 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 0,5 < 2 %

Hydroxyde de potassium

No. CAS	1310-58-3
No. EINECS	215-181-3
Numéro d'enregistrement	01-2119487136-33-XXXX
Concentration	>= 5 < 10 %
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314
Met. Corr. 1	H290

* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

7020005511

Version: 3 / FR

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

	Eye Irrit. 2	H319	>= 0,5 < 2 %
	Skin Corr. 1A	H314	>= 5 %
	Skin Corr. 1B	H314	>= 2 < 5 %
	Skin Irrit. 2	H315	>= 0,5 < 2 %
ATE	orale	333	mg/kg

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

No. CAS	68515-73-1
No. EINECS	500-220-1
Numéro d'enregistrement	01-2119488530-36-XXXX
Concentration	>= 3 < 10 %
Eye Dam. 1	H318

D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 alkyl glycosides

No. CAS	110615-47-9
No. EINECS	600-975-8
Numéro d'enregistrement	01-2119489418-23-XXXX
Concentration	>= 3 < 10 %
Eye Dam. 1	H318
Skin Irrit. 2	H315

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

	Eye Dam. 1	H318	>= 12 %
	Skin Irrit. 2	H315	>= 30 %

D-pentose, oligomeric, C5 alkyl glycosides

No. CAS	1235390-87-0
No. EINECS	444-850-4
Numéro d'enregistrement	01-0000018776-57-XXXX
Concentration	>= 1 < 10 %
Eye Irrit. 2	H319

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire.

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

7020005511

Version: 3 / FR

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Refroidir à l'eau les conteneurs menacés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines.

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Ne pas stocker en commun avec: Acides, Aluminium

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

7020005511

Version: 3 / FR

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

hydroxyde de sodium soude caustiqueListe VLEP
Valeur 2 mg/m³

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: Groupe du risque pendant la grossesse: Etablie le: Remarque: FT: 20

Hydroxyde de potassiumListe VLEP
Valeur limite à courte terme 2 mg/m³

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur; Groupe du risque pendant la grossesse: Etablie le: 2005; Remarque: FT: 35

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Equipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part. Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être comprises comme des suggestions. La sélection des EPI nécessaires doit être envisagée par l'employeur en fonction des activités à réaliser et des conditions. S'il est déterminé lors de l'évaluation des risques sur site qu'il n'y a pas de danger pour l'employé, il n'est pas nécessaire de porter d'EPI ou la portée de l'EPI à utiliser peut être ajustée en conséquence.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. En cas de brève exposition, appareil filtrant avec filtre B

Protection des mainsGants résistant aux produits chimiques
Matériau approprié nitrile
Épaisseur du gant \geq 0,7 mm
Temps de pénétration $>$ 480 min

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux bases

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	liquide
Couleur	jaunâtre
Odeur	odeur spécifique au produit
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point d'ébullition	
Remarque	non déterminé
Inflammabilité	
évaluation	non déterminé
Limites des explosibilité	

*** ProCare Tex 10 A**

Date de révision: 07.06.2023

7020005511

Version: 3 / FR

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

Remarque	non déterminé		
Point d'éclair			
Valeur	>	100	°C
Température d'inflammabilité			
Remarque	non déterminé		
Décomposition thermique			
Remarque	Non pertinent		
valeur pH			
Valeur	env.	12,6	
Concentration/H ₂ O		1	%
Viscosité			
Valeur		14	s
température		20	°C
méthode	DIN 53211 4 mm		
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé		
coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)			
Remarque	Non pertinent		
Pression de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Densité			
Valeur	env.	1,17	kg/l
Densité de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Caractéristiques des particules			
Remarque	non pertinent (liquide)		

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque N'est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Corrode l'aluminium.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction fortement exothermique avec les acides.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Décomposition thermique

Remarque Non pertinent

10.5. Matières incompatibles

Réaction fortement exothermique avec les acides. Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

7020005511

Version: 3 / FR

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	6.660	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Hydroxyde de potassium

Substance de référence	hydroxyde de potassium ...%	
ATE	333	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Corrosif
------------	----------

Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
------------	----------

Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

7020005511

Version: 3 / FR

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

Toxicité pour les poissons**hydroxyde de sodium soude caustique**

Substance de référence	hydroxyde de sodium soude caustique			
CL 50	35	à	189	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

Substance de référence	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides			
Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)			
CL 50	1,8			mg/l
Durée d'exposition	28	d		

Toxicité pour les daphnies**hydroxyde de sodium soude caustique**

Substance de référence	hydroxyde de sodium soude caustique			
Espèces	Ceriodaphnia spec			
CE50	40,4			mg/l
Durée d'exposition	48	h		

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

Substance de référence	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides			
Espèces	Daphnia magna			
CE50	> 100			mg/l
Durée d'exposition	48	h		
méthode	OCDE 202			

Toxicité pour les algues

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les bactéries**D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides**

Substance de référence	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides			
Espèces	Pseudomonas putida			
CE50	> 560			mg/l
Durée d'exposition	6	h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Biodégradabilité**D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides**

Substance de référence	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides			
Valeur	> 99,4			%
Durée de l'essai	28	d		
évaluation	Facilement biodégradable (critères OCDE)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque Non pertinent

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

7020005511

Version: 3 / FR

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Comportement dans les stations de traitement des eaux usées

Le produit est une lessive alcaline. Avant introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

* ProCare Tex 10 A



Date de révision: 07.06.2023

7020005511

Version: 3 / FR

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU	3266	3266
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium, Hydroxyde de potassium)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Sodium hydroxide, Potassium hydroxide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8
14.4. Groupe d'emballage	II	II
Carte pour désignation du danger		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-
Quantité limitée	1 l	1 l
Les catégories de transport	2	
Code de restrictions en tunnels	E	
No. de danger	80	
EmS		F-A, S-B

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

15 % ou plus, mais moins de 30 %:

agents de surface non ioniques

moins de 5 %:

polycarboxylates

* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

7020005511

Version: 3 / FR

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

Autres ingrédients

azurants optiques

COV

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Skin Corr. 1A	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
GGVSee: Gefahrgutverordnung See
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
CAS: Chemical Abstracts Service
EAK: Europäischer Abfallkatalog
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
VOC: Volatile Organic Compound
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung
TA Luft: Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft
INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
n.a.g.: nicht anders genannt
MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
AGW: Arbeitsplatzgrenzwert
BGW: Biologischer Grenzwert
TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe
OEL: Occupational exposure limit
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt
WEL: Workplace exposure limit
MAC: Maximale aanvaarde concentratie (Netherlands)
MEL: Maximum exposure limits

*** ProCare Tex 10 A**

Date de révision: 07.06.2023

7020005511

Version: 3 / FR

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

NOEL: No observable effect level

NOEC: No observable effect concentration

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

LLC: Lowest lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

DNEL: Derived no effect level

DMEL: Derived minimal effect level

PNEC: Predicted no effect concentration

PEC: Predicted environmental concentration

GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals

REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals

UN: United Nations

EG: Europäische Gemeinschaft

EWG: Europäische Wirtschaftsgemeinschaft

EU: European Union

HSNO: Hazardous Substances and New Organisms Act (New Zealand)

ATE: Acute Toxicity Estimate

STOT: Specific Target Organ Toxicity

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.